

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Dossier remis au secrétariat le

Documents fournis :

- Dossier d'inscription complet
- Certificat médical

Cotisation :

Montant :€

Mode de Règlement :

- Chèque (à l'ordre du Trésor public)
- Espèces

Attention en cas de non-paiement avant le 17/11/2017, la cotisation passera sur les tarifs 2018.

Observation(s) :

Dossier d'inscription

ÉCOLE MUNICIPALE DE GYMNASTIQUE



Saison 2017-2018



I - LE RESPONSABLE LÉGAL :

Parent 1 :



Madame Monsieur Tuteur
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

 domicile  travail

Courriel :

Parent 2 :

Madame Monsieur Tuteur
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

 domicile  travail

Courriel :

II - L'ENFANT :

Nom : Prénom :
Adresse : (si différente des parents)

Code postal : Ville :

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Sexe : Fille Garçon


n° téléphone de l'enfant

III-PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

Si différent des ou du responsable légal

Contact 1 :

Madame Monsieur Lien avec l'enfant :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

 domicile  travail

Contact 2 :

Madame Monsieur Lien avec l'enfant :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

 domicile  travail

IV-LES AUTORISATIONS :

- Autorisez-vous votre enfant à rentrer seul après le cours ? Oui Non

- Autorisez-vous le transport de votre enfant au service des urgences du Centre hospitalier de Valenciennes ? Oui Non
Si non, quel établissement :

- Autorisez-vous, à titre gracieux, le service communication de Petite-Forêt à fixer, reproduire et communiquer les photographies de votre enfant prises dans le cadre de l'École Municipale de Gymnastique dans tous supports de communication connus et inconnus à ce jour, dans le monde, sans limitation de durée (presse, publicité, projection publique, concours, exposition, site internet,...) Oui Non

- Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Municipale de Gymnastique de Petite-Forêt et m'engage à le faire respecter par mon enfant :

- Déclare sur l'honneur, exacts les renseignements et documents fournis, et confirme mon souhait d'inscrire mon enfant à l'École Municipale de Gymnastique de Petite-Forêt.

Fait à le

Signature du représentant légal ou tuteur

Précédée de la mention « lu et approuvé »

ÉCOLE MUNICIPALE DE GYMNASTIQUE

PETITE-FORÊT

HORAIRES

↳ **MARDI de 17h30 à 19h**

Pour les enfants nés en 2008 – 2009 - 2010

↳ **MERCREDI de 13h30 à 14h50**

Pour les enfants nés en 2011 - 2012

↳ **MERCREDI de 15h00 à 15h50**

Pour les enfants nés en 2013

↳ **MERCREDI de 16h00 à 16h50**

Pour les enfants nés en 2014 - 2015

↳ **JEUDI de 17h30 à 19h**

Pour les enfants nés en 2007 et avant

COTISATIONS ANNUELLES

Pour les habitants de Petite-Forêt:

53€80 puis 43€04 à partir du 2^{ème} enfant

Pour les extérieurs 1 *

80€70 puis 64€56 à partir du 2^{ème} enfant.

Pour les extérieurs 2 **

107€60 puis 86€08 à partir du 2^{ème} enfant.

* Grands-parents habitant à Petite-Forêt

** Aucune attache à Petite-Forêt

Service des Sports de Petite-Forêt

34 rue Jean Jaurès

59494 Petite-Forêt

Responsable : Christelle RAUX

Secrétaire/régisseur : Sabine LEFEBVRE

Entraîneurs : Marie-Hélène BOURDON / Vincent DUSSART/Christophe MORIAMEZ

Téléphone : 03/27/47/84/04

secretariat-sports@mairie-petiteforet.fr

Page facebook : Gymnastique Petite-Forêt

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ÉCOLE MUNICIPALE DE GYMNASTIQUE

PETITE-FORÊT



Article 1

L'inscription de l'enfant ne sera effective qu'après le dépôt de toutes les pièces :

- Le dossier d'inscription complet,
- Un certificat médical récent pour la pratique de la gymnastique en entraînement,
- La cotisation.

Article 2

Les objectifs de l'école de gymnastique :

- l'enseignement de la gymnastique,
- le développement psychomoteur,
- l'acquisition du schéma corporel,
- l'épanouissement de chacun,
- le développement de la volonté.

Article 3

Peuvent faire partie de l'école de gymnastique, les jeunes (garçons et filles) dès l'âge de 3 ans, habitant Petite-Forêt ou ses environs.

Article 4

Charte de l'école de gymnastique :

- Possibilité d'une période d'essai de 2 séances*, après celles-ci, le dossier complet et la cotisation devront être remis au régisseur de l'école sous peine de voir l'enfant refusé au cours.
- L'enfant s'engage à venir avec une tenue de sport appropriée et s'engage à respecter les horaires, sous peine d'exclusion temporaire des cours de gymnastique.
- L'enfant s'engage à respecter une certaine discipline ; le respect des éducateurs sportifs, des autres enfants, des règles de sécurité et du matériel.
- Tout gymnaste ne sera pris en charge que 5 minutes avant et après chaque séance.
- L'école de gymnastique décline toute responsabilité en cas d'accident hors horaires et pour les enfants non affiliés.
- Les frais d'inscription et d'assurance sont compris dans la cotisation.
- Le dépôt du dossier complet et de la cotisation sont définitifs aucun remboursement ne sera effectué.

Le service des sports
03/27/47/84/04

* A la fin des 2 séances, les éducateurs sportifs vous informeront des possibilités de votre enfant à suivre le cours.